

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 13 (1868)  
**Heft:** 13  
  
**Rubrik:** Nouvelles et chronique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

*Berne, le 13 juin 1868.*

Quelques cantons se sont adressés ces derniers temps au laboratoire fédéral à l'effet d'en recevoir des munitions destinées aux sociétés de carabiniers.

Nous croyons devoir faire remarquer à ce sujet que la fabrication des munitions nécessaires pour les cours militaires et pour les dépôts réglementaires dans les cantons est déjà poussée avec la plus grande activité, afin d'éviter le moindre retard possible dans ces envois; nous ajoutons qu'en droit la Confédération ne peut dans aucun cas être tenue de fournir les munitions demandées pour les différentes sociétés de carabiniers, c'est pourquoi le Département a décidé que pour le moment le laboratoire fédéral ne devra faire aux cantons aucune autre livraison de munitions que celles nécessaires pour le service de leurs troupes.

Il reste cependant facultatif aux sociétés de carabiniers de se pourvoir des munitions dont elles peuvent avoir besoin auprès des établissements particuliers; en outre le Département ne manquera pas d'accueillir favorablement toutes les demandes de munitions qui lui seront faites par les sociétés de carabiniers aussi vite qu'il lui sera possible de le faire.

Si malgré ces dispositions quelques cantons croyaient devoir remettre des munitions aux sociétés de carabiniers, nous nous verrions obligés de nous prévaloir de la présente communication si les munitions remises pour les dépôts réglementaires dans les cantons ne suffisaient plus pour le besoin des troupes.

En vous priant de porter ce qui précède à la connaissance de votre administration d'arsenal nous saisissons cette occasion de vous renouveler, très honorés Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

*Le Chef du Département militaire fédéral,  
WELTI.*

---

**Fribourg.** 17 juin 1868. (*Corr. part.*) — Les dernières promotions faites dans notre corps d'officiers sont :

MM. <i>Reynold</i> , Henri,	promu capitaine à la 1 <sup>re</sup> chasseurs du bataillon n° 61.
<i>Techtermann</i> , Philippe,	»                    1 <sup>re</sup> fusiliers                    »                    61.
<i>Mettraux</i> , Pierre,	»                    2 <sup>e</sup> chasseurs                    »                    56.
<i>Berger</i> , Isidore,	»                    2 <sup>e</sup> fusiliers                    »                    56.
<i>Musy</i> , L.-H.	»                    3 <sup>e</sup> »                    61.
<i>Guérig</i> , Auguste,	lieutenant à la 1 <sup>re</sup> chasseurs                    »                    61.
<i>Bula</i> , J.	»                    3 <sup>e</sup> fusiliers                    »                    56.
<i>Helfer</i> , Jn-Joseph, nommé 2 <sup>e</sup> sous-lieut.	1 <sup>re</sup> chasseurs                    »                    39.
<i>Python</i> , Charles, promu chirurgien-major au demi-bat.	n° 118 de réserve.

Les nouveaux signes distinctifs ne prennent décidément pas faveur. Quelques officiers qui les ont emportés très cher, les ont vu abîmés au bout de quelques jours de service. D'ailleurs chacun s'accorde à reconnaître que ce n'est ni *joli* ni *pratique* (les grades ne se reconnaissent pas assez), ni *solide*. C'est ce qu'en *style fédéral* on appelle du *pratique* et du *bon marché*.

Quant à la coiffure, on regrette le képi actuel; mais pour le *chapeau Burkli*, dit

*de chaudronnier*, il ne trouvera de partisans ni parmi les officiers ni parmi les soldats. A défaut de képi ce serait la *casquette avec visière droite* (modèle français) qui aurait la préférence.

**Neuchâtel.** — Dans sa séance du 12 juin 1868, le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes dans le corps des *officiers d'artillerie*:

1<sup>o</sup> Au grade de capitaine, le lieutenant *Monnard*, Charles, aux Ponts ;  
2<sup>o</sup> Au grade de lieutenant, le 1<sup>er</sup> sous-lieutenant *Perrochet*, James-Alphonse, à Auvernier ;

3<sup>o</sup> Au grade de 1<sup>er</sup> sous-lieutenant, le 2<sup>e</sup> sous-lieutenant *Reymond*, Lucien, à Fontaines.

A la date du 17 juin il a promu :

1<sup>o</sup> Au grade de capitaine de guides, le lieutenant *Barrelet*, Fréd.-Ed., à Fleurier.

2<sup>o</sup> Au grade de 2<sup>es</sup> sous-lieutenants d'infanterie, les sous-officiers *Merian*, Guillaume, à la Chaux-de-Fonds, et *Lambert*, Paul-Armand, à Chez-le-Bart.

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 12 mai, M. *Gachet*, Louis, à Biolley-Orjulaz, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du 12<sup>e</sup> bataillon R. C.

Le 16, MM. *Fornerod*, Achille, à Avenches, capitaine des chasseurs de gauche du 70<sup>e</sup> bataillon ; *Martinoni*, Georges, à Rolle, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du 111<sup>e</sup> bataillon ; *Guisan*, Julien, à Lausanne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant des chasseurs de droite du 5<sup>e</sup> bataillon R. C.

Le 23, M. *André*, Jean-Louis, à Yens, lieutenant des chasseurs de gauche du 7<sup>e</sup> bataillon R. C.

Le 26, M. *Vuagniaux*, Ch.-Daniel, à Oron, capitaine du centre n° 3 du 45<sup>e</sup> bataillon ;

Le 27, M. *Mermod*, Edouard, à Ste-Croix, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 11<sup>e</sup> bataillon R. C. ;

Le 29, MM. *Larpin*, Henri, à Lausanne, capitaine des chasseurs de gauche du 26<sup>e</sup> bataillon ; *Bovay*, Ami, à Aubonne, lieutenant du centre n° 1 du 26<sup>e</sup> bataillon ;

Le 2 juin, MM. *Pittet*, Auguste-Henri, à Bière, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 3 du 70<sup>e</sup> bataillon ; *Epars*, Jules-Fs-Henri, à Penthalaz, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du 45<sup>e</sup> bataillon ; *Blazer*, Antoine, à Commugny, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 8<sup>e</sup> bataillon R. C. ;

Le 5, MM. *Dénéréaz*, Louis, à Cossonay, capitaine des chasseurs de gauche du 45<sup>e</sup> bataillon ; *Perrin*, Victor, à Payerne, capitaine du centre n° 1 du 112<sup>e</sup> bataillon ; *Bocion*, Adolphe, à Bournens, lieutenant du centre n° 1 du 45<sup>e</sup> bataillon ;

Le 9, MM. *Magnin*, John, à Montricher, capitaine du centre n° 2 du 26<sup>e</sup> bataillon ; *Campart*, Charles, à Lausanne, capitaine du centre n° 3 du 50<sup>e</sup> bataillon ; *Banderet*, Charles, à Champagne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du 46<sup>e</sup> bataillon ;

Le 10, MM. *Gattabin*, Joseph, à Lausanne, capitaine quartier-maître du 45<sup>e</sup> bataillon ; *Golay*, François, au Chenit, lieutenant du centre n° 1 du 10<sup>e</sup> bataillon R. C. ;

Le 13, M. *Bonzon*, Alexis, à Pompaples, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant des chasseurs de droite du 111<sup>e</sup> bataillon ;

Le 16, MM. *Déglon*, Jaques-Louis, à Moudon, lieutenant du centre n° 4 du 26<sup>e</sup> bataillon ; *Buissier*, Agénor, à Valleyres-sous-Rances, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 4 du 111<sup>e</sup> bataillon ; *Richard*, Louis, à Nyon, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 4 du 50<sup>e</sup> bataillon ;

Le 23, MM. *Crausaz*, Frédéric, à Trey, lieutenant du centre n° 1 du 2<sup>e</sup> bataillon R. C. ; *Chevalley*, Emile-David, à Champauroz, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de droite du 2<sup>e</sup> bataillon R. C. ; *Eindigner*, Ch.-Marc, à St-Prex, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du 8<sup>e</sup> bataillon R. C. ; *Debonneville*, Alfred, à Gimel, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 8<sup>e</sup> bataillon R. C. ;

Le 27, M. *Freymond*, Louis, à St-Cierges, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du 50<sup>e</sup> bataillon ;

Le 29, M. *Lavanchy*, Ch.-Jules, à Lutry, lieutenant du centre n° 3 du 50<sup>e</sup> bataillon.